

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 AVRIL

LE PROGRÈS DÉMOCRATIQUE

M. Henry Maret nous dit, dans son journal, beaucoup de mal de la vieillesse et de la jeunesse ; ce qui prouve qu'il est entre deux âges.

La vieillesse est « généralement égoïste, matérielle, paresseuse » ; « la sagesse du vieillard ne consiste que dans l'impuissance de faire des folies » ; et « l'une des faiblesses de notre époque est de se confier aux barbes blanches ».

— Fort bien ; mais alors vive la jeunesse !

En théorie, oui ; en pratique, c'est une autre affaire. La jeunesse est comme la célèbre juvénat de Roland ; elle a toutes les qualités et un seul défaut : celui d'être morte.

M. Henry Maret en gémit :

« Cette fin de siècle a un petit aspect vieillot et ratatiné. »

« Nous avons de petits blasés de quinze ans qui se jettent dans la Seine, des fillettes en robe courte qui, sans rien dire à personne et sans qu'on sache pourquoi, se pendent au coin de leur lit. »

Et, quand nos enfants daignent se résigner à vivre, que font-ils ?

« Ils grandissent dans le respect du droit et avoir, dans le souci de devenir notaires, architectes, greffiers, ce qui paraît être le but de l'homme et ce pourquoi nous avons tous été créés. »

Conclusion :

« J'avoue que lorsque nous aurons porté le dernier coup à la jeunesse, en portant le dernier coup à l'idéal, il sera parfaitement oiseux de suivre mon conseil et de ne plus laisser la vieillesse au pouvoir. Encore une génération comme la nôtre, et tous les hommes auront le même âge, celui de la décrépitude. Quant aux femmes, il y a longtemps que c'est fait, et si vous êtes capables de trouver une jeune fille, je vous conseille de la montrer pour de l'argent. C'est certainement la dernière. »

M. Henry Maret exagère, il y a encore des jeunes gens et des jeunes filles (de la catégorie de celles qu'on ne montre pas pour de l'argent) ; il y en a même beaucoup.

Mais, cette jeunesse vraiment jeune n'appartient pas au monde libre-penseur et au monde républicain. Elle fréquente peu le Boulevard et le Moulin-Rouge. Elle a gardé les fraîches impressions, les saines illusions, les aspirations naïves et les saints enthousiasmes. — Elle croit !

La brutale et ridicule discipline de l'Université n'a pas gêné son expansion. De froids pédagogues, sceptiques ou indifférents, n'ont pas étouffé son esprit et glacé son cœur. Elle croit à tout ce qui est grand, noble, généreux, beau et bon, parce qu'elle a reçu une éducation chrétienne, parce qu'on lui a enseigné la crainte de Dieu et le respect de soi-même, parce qu'on lui a montré le Ciel, parce qu'on lui a découvert le suprême Idéal, parce qu'on a protégé son âme et son corps contre les flétrissures du vice.

Cette fière jeunesse, M. Henry Maret ne la connaît pas. Celle qu'il connaît est le produit de l'incrédulité et de l'immoralité. Elle a poussé, empoisonnée, sur le fumier révolutionnaire, et elle a achevé de se pourrir dans l'atmosphère du collège libre-penseur ou de l'école républicaine.

C'est elle qui fournit des enfants au suicide et qui encombre de jeunes vieillards notre société moderne.

C'est elle qui ricane lorsqu'on prononce le nom de Dieu ou celui de Patrie, qui bâille d'ennui jusque dans les plaisirs, qui trouve M. Constans très fort, Zola un écrivain gigantesque, Renan un esprit prodigieux et tout honnête homme un imbécile.

Cette fin de siècle a un aspect vieillot et ratatiné, dit M. Henry Maret. Elle est telle que nous l'a faite le progrès démocratique.

Une belle fin de siècle, en vérité ! « L'esprit moderne » a le droit d'en être fière.

Ils nous disaient, les apôtres de la Démocratie incrédule, qu'ils se chargeaient de renouveler une société surannée, de relever l'humanité déchue, d'instituer la félicité universelle, de substituer une sorte de Paradis terrestre au Ciel du Christianisme.

Que nous ont-ils donné ?

Un des leurs le constate : une vieillesse gâteuse et une jeunesse décrépète ; des vieillards ataxiques et des enfants qui se tuent.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

Cent un coups de canon

Voilà comme nous sommes dans une République démocratique.

Le chef de l'État, qui n'était hier et qui ne sera demain qu'un citoyen comme vous et moi, arrive-t-il quelque part, nous faisons parler la poudre, comme disent les Arabes.

Il n'y a pas grand mal à cela, mais il faut se rendre compte du sentiment dont cela procède.

Est-ce une tradition républicaine ?

Allez le demander au Président de la République helvétique qui, une fois par an, invite le corps diplomatique à dîner à l'hôtel. Allez le demander au Président de cette grande République américaine, qui ne distribue de rubans ni rouges, ni violets, ni jaunes, ni verts.

Cela tient à ce que, dans ces pays-là, il n'y a pas comme chez nous un vieux sol monarchique.

Vous avez changé l'étiquette du gouvernement, vous n'avez pas encore déraciné les mœurs.

Vous mettez : « Liberté, égalité, fraternité » sur tous les murs, mais quand votre premier élu passe devant, les troupes font la haie et présentent les armes, les tambours battent, les trompettes sonnent, le canon gronde tout comme pour un empereur ou pour un roi.

Il porte comme eux un grand cordon et il est précédé d'un maître des cérémonies en habit brodé d'or et constellé de croix, la plume blanche au chapeau.

Il n'y a rien qui vous amuse plus qu'à jouer au souverain. Vous l'avez logé dans un palais pour y aller vous-même, pour avoir des fêtes

de cour, des galas officiels. Vous les racontez avec emphase, vous cherchez à pasticher les aristocraties et les dynasties déchues. Le marquis de Mascarille et le vicomte de Jodelet sont admis, dès qu'il leur plaît de se présenter, à baiser la main fraîchement gantée de Marianne.

Ah ! vous n'êtes pas des spartiates et vous n'avez pas envie de le devenir !

Vous avez un syndicat fort bien organisé au point de vue des profits matériels et solides que vous en retirez, mais cela ne vous suffit pas encore, il vous faut en plus les satisfactions de la vanité.

Mon Dieu ! nous n'y attachons pas plus d'importance que ça n'en mérite. Vous gouverneriez sagement, économiquement, impartialement, et de temps en temps vous voudriez en récompense vous octroyer un peu de galons, de pompons, d'aubades et de salves que nous ne nous en offusquerions pas.

Mais quand vos violences, quand vos persécutions, quand vos dénis de justice, quand vos sectes haineuses ont détruit la paix sociale, ont coupé ce pays en deux fractions de citoyens, à peu près égales en nombre, mais inégales dans l'exercice de leurs droits et de leurs libertés, l'une qui exploite et opprime l'autre, quand vous avez fait cela, vous ne pouvez plus déguiser le représentant de votre régime en monarque ambulante.

Il n'a pas plus été nommé qu'il n'était né pour ce rôle.

Il est le président de votre syndicat, il n'est pas le souverain de la France.

Il ne peut ni ne doit l'être sans manquer à sa mission, sans usurper, sans démolir le principe républicain lui-même.

Il est tout naturel d'aller cueillir des pommes sur un pommier, mais il ne faut pas lui demander des pêches ou des abricots.

Soyons tous ce que nous sommes. Vous êtes républicains : pensez, agissez, montrez-vous en républicains.

Ce n'est pas la peine d'avoir fait tant de révolutions et brisé tant de trônes, dont les éclats ont plus d'une fois blessé la patrie dans leur chute, pour nous fabriquer tous les sept ans une contrefaçon de monarque, qui nous offre bien moins de garanties, puisque ce n'est qu'un locataire devant s'en aller à la fin de son bail.

Vous nous objecterez que vous ne pouvez pas vous heurter aux habitudes, aux vieilles mœurs nationales ; que chez nous on veut voir le chef du Pouvoir, ne fût-il que nominal, entouré d'un appareil et d'un prestige dont la fierté de chacun réclame sa petite part individuelle....

C'est vrai, vous avez raison, mais ça prouve justement contre vous que ce n'est pas la République qui est le régime qui convient à ce pays-ci.

JEAN-LOUIS.

LA LIBERTÉ DE L'USURE

Il est entendu, n'est-ce pas, que République et parlementarisme sont synonymes de progrès, de moralité, de bien-être social et matériel ; autocratie et pouvoir absolu, de misère, de bassesse et de corruption. Ceci posé, passons aux

faits. Nos excellents députés républicains, gens de bonnes mœurs et de désintéressement incontestable, se sont empressés de donner aux félons de la finance la liberté de l'usure, et Dieu sait s'ils en profitent ! Ceci c'est évidemment le progrès, la moralité et par surcroît le bien-être parmi les classes laborieuses. En Russie, où l'usure est une plaie singulièrement douloureuse, par ordre du grand maître de la police, les usuriers de Saint-Petersbourg, de Moscou et de Varsovie ont été convoqués et ils ont reçu le conseil officiel d'abaisser le taux auquel ils prêtent de l'argent, et l'on n'ignore pas comme la police russe plaisante quand elle donne un conseil ! La Lanterne, très dévouée — la chose est sûre — aux intérêts populaires appelle ceci une drôle de mesure. Je pense, cependant, que ses lecteurs auront le mauvais goût de trouver que la mesure n'est pas si drôle et qu'après tout ces coquins de souverains ont du bon ! (France nouvelle.)

LES DÉBUTS

du successeur de M. de Bismarck

M. de Caprivi, au début de la séance de la Chambre des députés de Prusse, a demandé la parole et prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, j'ai été nommé président du conseil des ministres, et j'ai pour la première fois aujourd'hui l'honneur de paraître devant vous. Si je demande la parole, ce n'est pas pour développer un programme au nom du gouvernement. Je ne pourrais pas le faire, j'ai été jusqu'à présent étranger à la politique et je me trouve en face de travaux dont je n'ai pas même pu jusqu'à présent mesurer l'étendue. Mais j'ai considéré comme un devoir de venir pour nouer des relations entre vous et moi (Bravo !).

» Vous comprendrez qu'au contraire de mon grand prédécesseur j'ai le désir d'entrer en relations personnelles avec vous, pour faciliter la marche des affaires. Je me fais l'effet d'un ministre qui prend les affaires avec un gros déficit, quand je ne fais que voir mon humble personne.

» Mais je ne m'en suis pas moins mis à l'ouvrage avec l'espoir de pouvoir, dans de modestes proportions, conduire les affaires pour le bien du pays. (Bravo !) Je crois que le monument élevé par le prince de Bismarck, avec sa force géniale, sa volonté de fer, son grand amour de la patrie, est assez solide pour résister au vent et à la tempête, même après que sa main de fer se soit retirée.

» Je crois aussi que c'est une preuve de la bonté de la Providence qu'au moment où le prince a quitté la vie publique, le sort de notre patrie se soit trouvé entre les mains de notre jeune monarque dont la personnalité a été reconnue ici et à l'étranger, et qu'il est de force à boucher les trous qui ont pu se produire. (Bravo à droite). De plus, j'ai une confiance ébranlable dans l'avenir de la Prusse. Je crois que l'Etat prussien et l'Empire allemand, appuyés sur lui, sont encore pour longtemps une nécessité de l'histoire du monde. Je crois que l'Empire va à un avenir plein d'espoir.

» Vous connaissez le mot de Sa Majesté, la route reste la même, et le fait même que mes collègues restent au pouvoir prouve que nous n'avons pas l'intention de commencer une ère nouvelle.

» Mais il est dans l'ordre humain qu'en face d'un homme comme M. de Bismarck personne n'ait pu trouver une place, qu'en face de sa volonté d'autres volontés aient disparu, que bien des vœux auxquels il était opposé n'aient pas été remplis. Le premier devoir que je vais remplir va être de laisser plus d'initiative à tout le monde et de tenir plus à la Constitution que ne l'a fait le puissant ministre, mon prédécesseur. (*Bravos à gauche.*) Nous prendrons le bien d'où et de qui il nous vient (*Applaudissements prolongés*) et nous le mettrons à exécution si c'est possible.

» En parlant de la sorte, j'espère que je peux compter sur votre bonne volonté. Nous sommes prêts à travailler avec tout le monde et nous espérons, en présence des difficultés que nous sommes appelés à rencontrer, être aidés par tous ceux qui aiment la Prusse et qui veulent continuer à conduire l'Etat dans le sens monarchique et l'Empire dans le sens national. »

Le discours de M. Caprivi a eu beaucoup de succès. Le nouveau chancelier a un organe agréable. On l'entend de partout, ce qui n'était pas le cas de M. de Bismarck. Il ne s'est pas repris une seule fois.

Après le discours de M. Caprivi, les chefs des différents groupes de la Chambre ont parlé. Seuls, les nationaux libéraux, le parti de Bismarck sans phrases, sont mécontents. M. Richter, chef des progressistes, a dit qu'il était plein d'espoir pour l'avenir.

ENVOI A M. JULES SIMON

Nous avons dit que l'empereur d'Allemagne avait envoyé à M. Jules Simon un volume contenant les œuvres musicales de Frédéric le Grand. Cet ouvrage, imprimé avec beaucoup de luxe, est intitulé *Musikalische Werke Friedrichs der Gross*. Guillaume II y a joint une lettre signée de sa main, dont voici le texte :

Monsieur,

Ayant fait votre connaissance personnelle, après avoir appris depuis de longues années à Vous apprécier comme écrivain, savant et philosophe, Je désire contribuer pour ma part, à ce que Vous gardiez un bon souvenir de la mission pacifique et civilisatrice que Vous avez appelée dans Ma Résidence. Je Vous envoie donc un recueil des œuvres musicales de mon aïeul Frédéric le Grand.

GUILLEAUME,
I. R.

Berlin, le 31 mars 1890.

A Monsieur Jules Simon, Paris.

La lettre est en entier écrite et signée en français.

L'idée de cet envoi est venue à l'empereur d'Allemagne un soir qu'il avait à sa table M. Jules Simon : « Je viens de faire imprimer, dit-il à ce dernier, les œuvres de mon aïeul Frédéric II ;

je vous les enverrai en souvenir de votre passage à Berlin ».

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Marseille, 16 avril.

Le train présidentiel est entré à 5 heures 45 dans la gare de Marseille toute pavoisée et magnifiquement décorée.

M. Carnot a été reçu sur le quai par M. Barbey, ministre de la marine, arrivé la nuit dernière, et par M. Baret, maire, à la tête de ses adjoints et du Conseil municipal.

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant de l'escadre de la Méditerranée, qui a mouillé aujourd'hui vers deux heures en rade de Marseille, était venu également saluer le chef de l'Etat.

La pluie, qui avait commencé au départ d'Aix, tombait à torrents lorsque le cortège s'est formé. M. Carnot, malgré l'averse, a tenu à ce que le landau qu'il occupait restât découvert.

La curiosité de la foule était telle que sur plusieurs points le cordon des troupes a été forcé.

Voyant ses soldats impuissants à maintenir le flot de la foule, un capitaine du 40^e de ligne s'est précipité au devant d'eux, et obéissant à un sentiment d'impatience, il leur a commandé de se servir de leur baïonnette afin de rétablir le cordon d'ordre.

On assure qu'un sous-lieutenant a refusé de lui obéir. Le capitaine, de plus en plus courroucé, aurait menacé de son sabre les curieux qui l'ont hué et l'ont poursuivi de leurs sifflés. On aurait même crié : « A l'eau ! à l'eau ! »

Lorsque la compagnie commandée par ce capitaine s'est retirée, elle a été suivie par la population, qui a continué ses protestations jusqu'à son entrée dans la caserne.

Au moment où la voiture arrivait à la hauteur du cours Saint-Louis, une jeune fille, déléguée par les marchandes du marché aux Fleurs, est venue offrir un bouquet au Président de la République.

Le général Japy a dû soulever l'enfant par les bras et la hausser jusqu'à la portière.

Marseille, 16 avril.

Ce soir a eu lieu dans les salons de la préfecture le grand dîner offert par M. Carnot aux principaux fonctionnaires du département.

La table était magnifiquement dressée. Elle était garnie de corbeilles de fleurs et comptait 440 couverts.

Marseille, 16 avril.

La pluie a continué jusqu'à la fin de la soirée ; elle a beaucoup contrarié les illuminations et elle a paralysé les efforts faits par l'initiative privée en vue de l'ornementation des places et des grandes voies de la ville ; relativement peu de maisons sont pavoisées. La décoration de la cité marseillaise n'a guère que le caractère officiel.

Journée du 17 avril

Marseille. — A 8 h. 30 matin, réception des autorités à la préfecture. Discours. L'évêque de Marseille, en présentant le clergé, a dit que ce dernier préparait de bons citoyens par une solide instruction religieuse, que l'amour de Dieu et l'amour de la Patrie étaient frères dans l'esprit du clergé qui formait des vœux pour l'heureux voyage du Président de la République. M. Carnot a remercié de leurs vœux l'évêque et son clergé.

A 10 h. 30 matin, visite aux hôpitaux ; à 2 h. 30 soir, visite des ports ; à 7 h. 30, banquet offert par la ville.

AU CONCOURS HIPPIQUE

Le Palais de l'Industrie a été envahi avant-hier par une foule élégante qui s'est entassée dans les tribunes où bientôt la circulation est devenue impossible ; c'est que le prix de la Coupe est considéré comme l'épreuve la plus intéressante du Concours.

Dans la tribune du jury avait pris place M^{re} le duc de Nemours, ayant à sa droite le maréchal de Mac-Mahon et le général Carrey de Bellemarre.

Remarqué dans les tribunes de sociétaires : M^{me} la princesse de Chimay, la princesse de Hatzfeld, la marquise de La Ferronnays, la comtesse de Galard, la comtesse de Vogué, etc.

A deux heures a eu lieu le défilé de tous les attelages primés, et à trois heures a été couru le prix de la Coupe, qui a été gagné par *Nitouche*, à M. de Julienne d'Arc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 avril 1890.

Les affaires ont été beaucoup plus calmes qu'hier. Le 3 0/0 se maintient assez facilement à 89.15 ; le 4 1/2 0/0 après avoir atteint le cours de 107 finit à 106.85.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 4,336.25. Les obligations foncières et communales conservent leurs plus hauts cours.

La Banque de Paris a fermé à 787.50. La Banque Nationale du Brésil cote 590 avec des tendances assez actives.

La Société Générale reste à 471.25. La Société de Dépôts et Comptes Courants a tenu hier son assemblée générale. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité, et le dividende a été fixé à 15 fr. par action dont le solde de 7.50 sera mis en paiement le 1^{er} mai.

Les Fonds Portugais sont bien tenus : le 3 0/0 à 62.80 ; le 4 1/2 0/0 à 473.75.

Les Pierreries de Ceylan s'échangent couramment à 63.75, la Gold-Trust vaut 75.

L'obligation des Chemins Économiques est demandée à 404.50.

Le coupon trimestriel n° 10 sera payé le 1^{er} mai à raison de 6.89 pour les titres au porteur et de 7.275 pour les titres nominatifs. Le cinquième tirage des obligations à rembourser aura lieu le 1^{er} mai.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1150

ques qui entraient chez sa voisine, en habit de cérémonie.

Un quart d'heure après, il en sortait, l'air guilleret, en se frottant les mains avec une joie expansive.

L'événement courut. Le soir, tout le quartier savait que Mme Dorval allait devenir Mme Bertin.

Le mariage devait changer les idées de Jacques. Un mois après les noces, on sut qu'il avait vendu sa barque, ses filets ; que le fonds de mercerie changeait de propriétaire, et que le produit de cette double vente, joint aux économies réunies, déjà rondelettes, du ménage Bertin, devait servir à l'acquisition d'une ferme de quelques arpents, auprès de Saint-Léonard.

Le pêcheur devenu laboureur ! Cela ne manqua pas de surprendre. On vit là une conséquence des goûts champêtres de Mme Bertin ; l'amour de Jacques, disait-on, n'avait pu résister au caprice de la jeune femme.

Quoi qu'il en fût, Jacques Bertin passa dans la petite maison que vous avez tout à l'heure admirée, quelques années d'une vie de bonheur que beaucoup lui envieraient.

NOUVELLES MILITAIRES

La Société française de secours aux blessés militaires, que préside M. le maréchal de Mac-Mahon, vient d'expédier au Sénégal, par le transport *l'Adriatique*, un ensemble de dons en nature destinés aux malades du corps d'occupation. L'envoi comprend 532 bouteilles de vin de Bordeaux et de Banyuls, 80 litres d'alcool de quinquina, 580 boîtes de viandes et de légumes conservés. A ces réconfortants sont joints comme éléments de distraction, comme moyens de défense contre la nostalgie, des jeux de toutes sortes, des appareils de gymnastique, des caisses d'outils de menuisier, de cordonnier, de serrurier, 50 kilos de tabac et des livres en grand nombre.

La Société de secours vient d'envoyer également une somme de 2,000 francs à son représentant de Saïgon, M. Merlande, pour les hôpitaux de la Cochinchine, du Cambodge et de l'Annam, ainsi que des lainages et une somme de 1,600 francs pour être distribuée en menues douceurs, par les sœurs de Saint-Paul de Chartres, aux malades militaires des hôpitaux de Thuan-An, Ti-Caou, Nam-Dinh, Sontay, Hanoi, Haiphong et Quang-Yen.

LES NOUVEAUX GÉNÉRAUX

Le *Journal officiel* a publié hier les nominations d'officiers supérieurs qui suivent :

Généraux de division : MM. Landrut, commandant la subdivision de Tlemcen ; Guichard, commandant supérieur de la défense du groupe de Lille ; Verrier, commandant la 66^e brigade d'infanterie ; baron de Cointet, commandant la brigade de cavalerie au 8^e corps ; Nismes, commandant la 19^e brigade d'artillerie.

Généraux de brigade : MM. Colbert, commandant le 40^e régiment de hussards et par intérim la 3^e brigade de dragons ; Bésauville, commandant par intérim la brigade de cavalerie du 16^e corps ; Cyvoct, commandant le 134^e régiment d'infanterie ; Guerrier, commandant le 12^e régiment d'infanterie ; Régnier, commandant le 132^e régiment d'infanterie ; Delambre, commandant en second à l'École de guerre ; Aubry, colonel chef d'état-major du 3^e corps ; Blanchet, colonel du 74^e régiment d'infanterie, sous-directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Le *Journal officiel* a publié également de nombreuses promotions de lieutenant-colonels et chefs d'escadron.

NOUVEAUX RÉGIMENTS DE CAVALERIE

Pour donner satisfaction aux nombreux abonnés qui lui ont posé des questions au sujet de la formation des corps dont la création a été décidée par une loi récente, la France mi-

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

II

— Je connais Jacques Bertin, le père de Germaine, depuis l'enfance. C'était, il y a trente ans, un beau gaillard, connu dans tout le pays comme la « fine fleur » des matelots.

Il avait perdu père et mère de bonne heure. Mousse à douze ans, n'ayant pour maison que la mer, pour famille que ses compagnons de bord, il connut toutes les phases de la vie du pêcheur ; le cabotage, la pêche au long-cours, la pêche d'Islande ont tour à tour fourni des éléments à sa vie aventureuse.

J'en aurais long à vous dire s'il me fallait tout vous raconter. Mais je m'écarterais de mon sujet.

Je n'insisterai pas davantage sur ses prouesses en Afrique, quand il s'enrôla volontairement, à vingt-huit ans, dans les rangs de l'armée de Bugeaud : une campagne dont il a gardé de fières cicatrices !

En 1838, il revint à Fécamp, couvert de blessures et de gloire. Il arma une petite barque, s'attacha quelques matelots, et se consacra à la pêche côtière. Il vécut ainsi, sans souci du présent ni de l'avenir, jusqu'au jour où il songea au mariage.

Il avait fait la connaissance d'une jeune femme, veuve d'un grand négociant ruiné, qui était venue de Paris à Fécamp, et tenait un magasin de mercerie tout près de la maison où il vivait.

Chez nous les relations de voisinage se créent vite. Il ne faut donc point s'étonner si, deux mois après l'arrivée de Mme Dorval, — c'est ainsi qu'elle s'appelait, — on remarqua que Jacques ne manquait jamais, en passant près de sa voisine, de faire avec elle un *brin* de causette.

Au fait, personne ne voyait d'un mauvais œil cette intimité rapide :

— Hé, hé ! disaient les malins, Bertin est encore jeune et vigoureux ; c'est un bel homme. Son passé glorieux lui a donné un prestige qui s'ajoute à ses qualités physiques. La belle mercière, ma foi, n'aurait pas mauvais goût. Nous verrons ça !...

Ce qu'on vit d'abord, ce fut, un matin, Jac-

Sa femme mit au monde une fille, après deux années de mariage.

Germaine fut la joie de la ferme et grandit sous l'œil vigilant d'une mère comme il y en a peu.

Mme Bertin, je vous l'ai dit, avait connu des jours de grandeur. Une éducation soignée, quelques années de la vie du grand monde, à Paris, avaient fait d'elle une femme distinguée, dont l'intelligence ne laissait rien à désirer. Elle possédait de plus une âme forte, que le malheur n'avait pu abattre. Après la perte d'une immense fortune et la mort de son premier mari, elle était allée, loin du théâtre de sa vie passée, en recommencer une autre, toute de labeurs. Le ciel l'avait justement récompensée de cette énergie en unissant sa nouvelle destinée à celle d'un honnête homme, d'un vaillant comme Jacques Bertin.

L'intelligence et l'esprit maternel passèrent dans l'âme de Germaine, de même que la beauté de sa mère s'était fixée sur son visage.

J'ai lu, je me rappelle, un bien joli conte : *Paul et Virginie*. Vous, monsieur, qui avez l'instruction que je n'ai pas reçue, vous avez pu apprécier, mieux que moi, cette figure gra-

litaire publie l'information suivante puisée à bonne source :

1° La formation du 29^e régiment de dragons est fixée au mois d'octobre 1890.

Ce corps se constituera à Alençon.
2° Il ne sera pas formé de régiments de cavalerie en août.

Dans le courant de 1891, à une date non encore fixée, le 30^e dragons se constituera. Il est affecté d'avance à la garnison de Saint-Etienne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Par décret du 15 avril 1890,

M. de Jacquelin-Dulphé, capitaine instructeur à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de chef d'escadron ; est affecté au 21^e dragons comme major.

Par décision ministérielle du 15 avril :

M. d'Aviau de Piolant, lieutenant-colonel du 8^e chasseurs, passe d'office au 5^e dragons.

M. Durant de Mareuil, capitaine commandant au 4^e cuirassiers, a été désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie.

M. Carbonnel de Canisy, major du 4^e chasseurs, a été désigné pour occuper l'emploi de chef d'escadron instructeur en chef d'équitation de l'École d'application de cavalerie.

M. Paret, chef d'escadron breveté au 22^e dragons, a été désigné pour occuper l'emploi de directeur des études et professeur d'art militaire et de topographie de l'École d'application de cavalerie.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Session d'avril 1890

M. de La Bourdonnaye lit dans les rapports de M. le préfet le décret du conseil d'Etat, qui annule le crédit de 3,000 fr. voté le 26 août par l'assemblée départementale en faveur des écoles libres. Le principal considérant du conseil d'Etat est que « la délibération du 26 août aurait pour conséquence de constituer, en dehors des deux seuls groupes d'écoles primaires reconnues par la loi du 30 octobre 1886, un troisième groupe d'écoles fondées par les départements, les associations et les particuliers, avec mission expresse de faire échec aux intentions du législateur. »

M. de La Bourdonnaye déclare qu'il n'a pas à discuter les termes du refus opposé par le conseil d'Etat ; mais il tient à démontrer qu'une fois de plus le gouvernement porte atteinte à la liberté des pères de famille.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants dans les écoles libres sont obligés de payer deux fois, et pour les écoles laïques dont ils ne veulent pas et pour les écoles privées qu'ils favorisent.

Et lorsque le Conseil général, qui représente l'opinion de la grande majorité de la population, veut venir en aide aux écoles libres avec les fonds libres du département, l'autorité supérieure s'y oppose.

A cette mesure mesquine du gouvernement, M. de La Bourdonnaye oppose la générosité de l'assemblée départementale qui, en dehors des dépenses obligatoires, vote chaque année 25,000 fr. de dépenses non obligatoires pour l'enseignement laïque. Et l'on supprime aux écoles libres un modique crédit de 3,000 fr. !

Si le Conseil général s'est jusqu'ici fait illusion sur la reconnaissance qu'on devait lui témoigner en haut lieu, il doit savoir aujourd'hui à quoi s'en tenir.

M. de La Bourdonnaye termine en proposant au Conseil de donner acte à M. le préfet de sa communication.

M. le préfet dit qu'il fait quelques réserves sur la façon dont a été apprécié le décret du Conseil d'Etat ; puis c'est tout.

Le Conseil, à l'unanimité, moins M. Janvier de La Motte qui proteste, approuve le rapport de M. de La Bourdonnaye.

M. Leroy lit le rapport sur le phylloxéra. Il fait l'histoire de son invasion et de son développement en Maine-et-Loire depuis 1883.

Depuis quelques années, la question de l'introduction des vignes américaines agite le département. M. le préfet a ouvert une enquête générale à ce sujet. Les comités d'études et de vigilance du phylloxéra et les Conseils municipaux ont été interrogés. Voici leurs décisions :

Le comité de l'arrondissement d'Angers demande l'introduction des plants américains non par arrondissement, mais par canton ; ceux de Saumur et de Cholet sont favorables à l'introduction par arrondissement.

Dans l'arrondissement de Cholet, 60 Conseils municipaux sont favorables à l'introduction des vignes américaines, 8 y sont opposés.

Dans l'arrondissement de Baugé, 26 communes sont favorables, 39 défavorables.

Dans l'arrondissement de Segré, 38 communes ont émis un avis favorable, 7 un avis contraire.

Dans l'arrondissement d'Angers, 72 communes sont favorables, 43 défavorables.

Enfin, dans celui de Saumur, 57 communes réclament les plants américains, 20 les repoussent.

En résumé, 223 communes sont favorables à l'introduction des vignes américaines, 88 s'y opposent et 38 se sont abstenues.

Au nom de la 3^e commission, M. Leroy

Mon compagnon s'interrompt un moment. Il y eut une minute de silence, que je me gardai de rompre, pour rester sous le charme d'un récit auquel le brave homme savait apporter tant d'intérêt. Il devait avoir avoué une affection réelle à son héroïne, car je sentais l'éloquence du cœur dans ces paroles émues, auxquelles la sincérité ajoutait son stimulant.

Il se moncha de nouveau, bruyamment, excita du fouet son attelage, toussa et cracha, puis reprit sa narration :

(A suivre.)

Dans une petite ville d'eaux.

— Monsieur, fait l'hôtelier, la chambre est de 25 fr. par jour.

— Comment, 25 fr. ? On ne voit seulement pas la mer !

— C'est vrai, mais si vous saviez comme on l'entend toute la nuit !

Au dîner de noces.

On parle de longévité :

— Dans notre famille, dit belle-maman, on vit très vieux. Ainsi, mon père, qui était pharmacien, est mort centenaire.

Le gendre, d'un ton de reproche :

— Ah ! vous ne m'avez pas prévenu !...

prie le Conseil d'adopter les conclusions suivantes : Demander au ministre de l'agriculture l'introduction des plants américains par canton.

L'introduction serait accordée dans l'arrondissement d'Angers : aux cantons d'Angers (nord-ouest), Chalonnais, Saint-Georges-sur-Loire, le Louroux-Béconnais, les Ponts-de-Cé.

Dans celui de Baugé, aux cantons de Longué et de Noyant.

Dans celui de Saumur, aux cantons de Doué, Saumur (Sud) et Vihiers.

Dans les arrondissements de Segré et de Cholet, à tous les cantons.

M. de Soland réclame l'introduction par arrondissement ; il craint que le ministre de l'agriculture ne refuse l'introduction par canton.

MM. Bruas, Bodinier, de Livonnière, de Rochebouët, sont d'un avis contraire.

Le Conseil décide, à l'unanimité moins deux voix, de demander au ministre l'introduction des vignes américaines par canton.

Trois pépinières d'études des plants américains ont été établies à la Ferme-Ecole du Prieuré, à Savennières et à Chacé.

M. Viala, professeur à l'École d'agriculture de Montpellier, se rendra aux prochaines vacances (août et septembre) en Maine-et-Loire pour examiner le sol et indiquer les variétés de plants américains les plus propres à y adopter.

Le Conseil souscrit 100 fr. pour les frais de cette mission.

MM. Boutton, de Livonnière et Haran ont défendu les droits des habitants de la vallée de la Loire, dans l'ancien canton de Beaufort, au sujet de la vaine pâture. Ils pensent que la loi de 1889 ne s'applique pas au droit de secondes herbes que la commune de l'ancien comté de Beaufort possède sur certaines prairies naturelles, en vertu de titres formels — mais en prévision des difficultés qui pourraient surgir d'une fausse application de la loi et sous la réserve de tous les droits de ces communes. — ils s'associent aux conclusions de M. Gigot, rapporteur, et demandent que la loi du 26 février 1890, votée par la Chambre des députés, soit adoptée par le Sénat et laisse aux Conseils municipaux la faculté de réclamer leur droit de vaine pâture ou de secondes herbes. — Le Conseil a émis un avis conforme au rapport de M. Gigot.

Une pétition, couverte de cinquante signatures, demande l'ouverture de la chasse au gibier du 1^{er} au 31 juillet.

Le Conseil, attendu que le gibier diminue de plus en plus, s'y oppose.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de M^{lle} Lerou, de la Comédie-Française, aura lieu dimanche prochain sur notre scène.

Comme nous l'avons dit, c'est la *Policrière*, drame en 5 actes et 10 tableaux, qui sera jouée par la tournée Alphonse Scheler, avec M^{lle} Lerou dans le principal rôle.

FAUSSES PIÈCES DE 5 FRANCS

Il circule en ce moment des pièces de 5 fr. fausses.

Ces pièces, au millésime de 1876, sont remarquablement bien frappées. Rien ne peut les distinguer des écus de bon aloi dont elles ont l'apparence et le son, si ce n'est leur poids qui n'est que de dix-huit grammes.

A la main, on sent aisément la différence ; dans un rouleau, il faudrait un peu plus d'attention.

ANGERS. — Le *Patriote* nous apprend que la commission des Beaux-Arts du Conseil municipal a décidé de proposer au Conseil les allocations suivantes :

Harmonie de la Douvre, 500 fr. ; Sainte-Cécile, 500 fr. ; Angers-Fansfare, 600 fr. ; Harmonie angevine, 600 ou 700 fr., selon qu'elle se rendra à Cholet ou au Mans ; pompiers (au Mans), 700 fr. ; Fêtes des Fleurs, à Angers, jusqu'à concurrence de 2,000 fr.

Toto a pris un journal, qu'il lit à sa petite sœur : « Impôt sur les blés durs. »
— Qu'est-ce que c'est que les blés durs ? demande la petite fille.
— Dame ! répond Toto, ce doit être les blés qui servent à faire le pain rassis !...

En wagon.
Une grande dame, qui a perdu son mouchoir, demande à un voyageur de lui prêter le sien pour un instant.
— Oh ! soyez tranquille, ajoute-t-elle, je ne veux pas me moucher après vous... c'est pour essayer mes bottines !

Observation conjugale :
— Mais enfin, disait-elle à son mari qui critiquait sa toilette, que connaît un homme aux vêtements d'une femme ?
Le mari d'une voix creuse :
— Le prix, madame !

Grand-papa qui aime beaucoup son petit Jean, le fait sauter sur ses genoux.
— Hop là ! hop là ! hop là ! Cela t'amuse-t-il, mon petit Jean ?
— Oui, grand-père, mais... pas tant que sur un vrai âne.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SPÉCIALITÉ D'UNIFORMES

POUR

L'Institution Saint-Louis

Veste drap bleu, qualité extra 45 fr.
Pantalon drap gris (uniforme d'été)..... 16 »
Gilet drap gris id. 8 »
Pantalon coutil blanc..... 12 50
Gilet 6 50
Casquette extra..... 3 75
Des morceaux sont donnés avec chaque pantalon.

Fournitures de toutes sortes pour le trousseau

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 24 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; Common, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog..... 0.80
— demi-fine, — 1.20
— fine, — 1.60
— surfine, — 1.80
— vanille, — 2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.

BOITES BAPTÊME GARNIES

125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 —
500 grammes, 2 fr. 25.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ciense et douce qu'a dépeinte Bernardin de Saint-Pierre. Germaine, élevée devant la nature, loin des dépravations de la ville, Germaine n'en cède pas beaucoup, certainement, à l'héroïne du conte.

En pureté, en grâce, en douceur — elle est son égale. Je veux vous dire une comparaison que j'ai souvent faite, en pensant à elle : Son cœur est un jardin où poussent les plus belles fleurs, qui sont les vertus. L'homme qui en respirera le parfum mêlé aux joies d'un amour légitime — cet homme-là, monsieur, sera bien heureux.

Pardonnez-moi tous ces détails, qui vous feront, du moins, connaître Germaine comme je la connais moi-même, et qui ne seront pas inutiles à la suite de mon récit.

A quinze ans l'enfant n'avait plus de mère. Germaine se consacra tout entière à son rôle d'ange consolateur, auprès de Jacques, que cette mort trop prompte avait d'abord anéanti.

Bertin n'a plus eu désormais de souffle que pour sa fille. Il trouve, en retour, dans le cœur de Germaine, cette affection douce et inépuisable dont elle a hérité de sa mère, avec toutes les vertus de la morte.

